

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

COMMUNE DE GRENOBLE

Demande d'enregistrement présentée par **GRENOBLE ALPES METROPOLE**

NATURE DU PROJET : construction d'une déchèterie

EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION : site Jacquard, 16 rue Jacquard – ZAC Flaubert - 38000 GRENOBLE

DURÉE DE LA CONSULTATION : 4 semaines et 3 jours

DATE D'OUVERTURE DE LA CONSULTATION DU DOSSIER : lundi 15 mai 2023 à 8h00

DATE DE CLÔTURE DE LA CONSULTATION DU DOSSIER : mercredi 14 juin 2023 à 17h50

CONSULTATION DU DOSSIER, pendant toute la durée de la consultation du public :

- en mairie de Grenoble aux jours et heures habituels d'ouverture de celle-ci, soit :
du lundi au vendredi de 8h00 à 17h50
- sur le site internet des services de l'État en Isère : <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Mises-a-disposition-Consultations-enquetes-publiques-concertations-prealables-declarations-de-projets/Consultation-du-public/Consultation-du-Public-ICPE/Consultation-du-Public-ICPE-2023>

OBSERVATIONS : Pendant toute la durée de la consultation du dossier, toute personne intéressée pourra formuler ses observations :

- sur le registre de consultation du public, déposé en mairie de Grenoble,
- par lettre, adressée à la direction départementale de la protection des populations (DDPP) – service installations classées – 22 avenue Doyen Louis Weil – CS 6 – 38028 GRENOBLE CEDEX 1,
- par voie électronique, en envoyant un courriel à : ddpp-observations-ic@isere.gouv.fr.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement est le préfet de l'Isère. La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est un arrêté préfectoral d'enregistrement, assorti de prescriptions générales, éventuellement complétées par des prescriptions particulières, ou un arrêté préfectoral de refus.